

Les juridictions françaises de l'océan Indien

Texte intégral

Les juridictions françaises de La Réunion et de Mayotte (Cour d'appel, Tribunal administratif, Cour des comptes) rendent plusieurs centaines de décisions chaque année qui sont transmises, pour information, à l'association. Une partie de cette jurisprudence est analysée et commentée (par une équipe d'universitaires) dans les pages de la [Revue juridique de l'océan Indien](#). Elle sera également bientôt mise en ligne (pour partie) sur [notre site](#).

Au-delà de ce partenariat scientifique, les membres de l'association, ainsi que les membres du Centre de recherche juridique, entretiennent des liens étroits et réguliers avec les juridictions locales : conférences, [Ateliers du droit de l'océan Indien](#), colloques, journées d'étude sont régulièrement organisés au sein même des juridictions ou bien, inversement, les membres de ces juridictions participent à certaines actions organisées en dehors de leurs murs.

Les juridictions françaises de l'océan Indien et l'association LexOi ont également participé et organisé, ensemble, la 2^e [Conférence judiciaire de l'océan Indien](#) et préparent de même la 3^e pour l'année 2016.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE SAINT-DENIS

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes